

COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)
CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 05 décembre 2017 - salle de réunion de la Mairie

L'an deux mille dix-sept, et le cinq décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Honoré, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nicole DELPUECH, Maire

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Présents : Nicole DELPUECH, Pascal BARET, Romuald CIOT, Anne-Marie FAUVEL, Francis FUZAT, Jacques GILLIO-TOS, Freddy GIRIN, Léonce GUILLOT, Jean-Luc MICHON, Brigitte RUBINI, Catherine TROUSSIER, Jean-François TROUSSIER

Absente excusée : Martine DESOMBRES-PASCAL

Absent : Marcel JAYET

A donné procuration /

Convocation du Conseil Municipal en date du 28 novembre 2017.

Mme Catherine TROUSSIER a été élue secrétaire de séance.

Mme Myriam SIGAUD a été élue secrétaire adjointe.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la séance du 19 octobre 2017
 - 1. Taxes Urbanisme : admission en non-valeur
 - 2. Créations emplois d'agents recenseurs
 - 3. Location garage communal La Chaud – Année 2018
 - 4. Participation Financière Exceptionnelle au SIAG
 - 5. Décisions Modificatives Budgétaires
 - 6. Divers - Informations
-

OUVERTURE DE SÉANCE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2017

COMMUNE DE SAINT-HONORE (Isère)

Réunion du Conseil Municipal du 05 décembre 2017

En l'absence de remarques, le compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 19 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

URBANISME

1 – TAXES URBANISME : ADMISSION EN NON-VALEUR

Madame le Maire explique qu'un permis de construire a été délivré en 2011 à CP PROMOTION REP/PETRE Christian sous le numéro 038 396 11 20004 pour la construction à Saint-Honoré 1500, d'un ensemble de 3 bâtiments comprenant 72 logements, 5 locaux commerciaux, des locaux techniques et 1 parking.

Cette opération immobilière n'ayant jamais été réalisée, la Commune de Saint-Honoré renonce à percevoir la taxe d'urbanisme liée au permis de construire référencé ci-dessus.

12 VOIX POUR

RECENSEMENT POPULATION

2 – CREATIONS EMPLOIS AGENTS RECENSEURS

Madame le Maire rappelle la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2018 de la population.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De la création d'emplois de non titulaires pour faire face à des besoins occasionnels à raison de deux emplois d'agents recenseurs, non titulaires à temps non complet, pour la période allant de janvier à février 2018.
- De fixer l'indemnité à hauteur de 1 500.00 € brut par agent recenseur.

12 VOIX POUR

BATIMENTS COMMUNAUX

3 – LOCATION GARAGE COMMUNAL LA CHAUD – ANNEE 2018

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention de mise à disposition du garage communal situé à La Chaud pour l'année 2018 avec Monsieur GUIGNIER Gilbert.

Le prix annuel de la location est maintenu à 1 000.00 €. Le paiement s'effectuera trimestriellement.

Après délibération, Madame Le Maire est autorisée à signer la convention avec Monsieur GUIGNIER Gilbert.

12 VOIX POUR

SYNDICATS

4 – PARTICIPATION FINANCIERE EXCEPTIONNELLE AU SIAG

Une réunion de la Municipalité s'est tenue en Mairie le 04 décembre 2017 pour discuter des sérieux problèmes de trésorerie que rencontre le SIAG (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et la Gestion du Domaine de l'Alpe du Grand-Serre). Un très large débat a eu lieu.

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 28 août 2014, le Conseil Municipal adoptait les nouveaux statuts du SIAG.

Dans ces nouveaux statuts, la Commune de Saint-Honoré étant considérée comme « Commune solidaire » doit en théorie apporter sa contribution à hauteur de 1%.

Les Communes du Syndicat Intercommunal ont souhaité solidairement accompagner le SIAG dans une période particulièrement difficile (déficit en fonctionnement) en répartissant la charge financière sur chacune d'entre elles.

La Commune de Saint-Honoré veut bien apporter sa contribution exceptionnelle à condition que toutes les communes membres du SIAG tiennent leur engagement et attribuent ce même montant exceptionnel.

La part de la Commune de Saint-Honoré et des quatre autres communes membres est fixée à 10 000 euros chacune.

Ce montant s'ajoute à la contribution annuelle de la Commune de Saint-Honoré pour son adhésion au SIAG en tant que commune membre à hauteur de 1%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Confirme la volonté de la Commune de Saint-Honoré de soutenir l'activité de la station de l'Alpe du Grand-Serre ;
- Décide d'accorder une participation financière supplémentaire et exceptionnelle de 10 000 euros au SIAG en tant que commune solidaire adhérente au Syndicat Intercommunal à condition que l'ensemble des communes adhérentes apporte un soutien identique de 10 000 euros pour le déficit de fonctionnement constaté.

06 VOIX POUR/05 VOIX CONTRE/01 ABSTENTION

Jean-Luc MICHON quitte la séance de Conseil Municipal en expliquant qu'il ne souhaite en aucun cas engager l'argent des contribuables de Saint-Honoré dans la gestion désastreuse du SIAG !

Certains élus sont surpris qu'à quelques jours d'ouverture de la station, on constate une telle situation financière ! Pour quelles raisons les Communes membres du Syndicat n'ont pas été alertées plus tôt ? Nicole DELPUECH souligne qu'une rencontre va très prochainement avoir lieu entre élus, M. le Président du SIAG et Madame la Trésorière.

Malgré le vote de la participation exceptionnelle de 10 000.00 € au SIAG, de nombreux conseillers sont mécontents et restent pessimistes sur l'avenir de la station de l'Alpe du Grand-Serre.

FINANCES

5 – DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES N° 04 – BUDGET COMMUNAL

La parole est donnée à Myriam SIGAUD qui commente les modifications de crédits budgétaires indiquées dans le tableau ci-après :

<u>OBJET</u>	<u>DIMINUTION SUR</u>		<u>AUGMENTATION</u>	
	<u>CREDITS DEJA ALLOUES</u>		<u>DE CREDITS</u>	
	Chapitre/Article Opération	Sommes	Chapitre/Article Opération	Sommes
Dépenses imprévues de fonctionnement	DF - 022	10 000.00 €		
Contribution exceptionnelle au SIAG			DF – 65-65548	10 000.00 €

06 VOIX POUR/ 04 VOIX CONTRE/01 ABSTENTION

Deux points non-inscrits à l'ordre du jour à savoir : - *admissions en non-valeurs* - et - *demande de cession de voirie* - vont être débattus au cours de cette séance.

6 – REFUS D'ADMISSION EN NON-VALEURS DE PRODUITS IRRECOURABLES

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de demandes d'admission en non- valeurs de produits irrécouvrables pour un montant de :

- Budget communal : 495.00 €
- Budget eau : 1 710.42 €

Après délibération, le Conseil Municipal refuse l'admission en non-valeurs des montants ci-dessus.

11 VOIX POUR

VOIRIE

7 – CESSION VOIRIE LOTISSEMENT « LE PRE VERT » A LA COMMUNE DE SAINT-HONORE

Les propriétaires du lotissement « Le Pré Vert » au hameau de Comboursière souhaitent céder à la Commune de Saint-Honoré, à titre gratuit, la voirie desservant le lotissement, cadastrée sections A 1780 et A 1806 d'une surface de 799 m² ainsi-que le parking cadastré section A 1799 d'une surface de 160 m².

Il a été convenu des points suivants :

- *La cession de la voirie du Lotissement « Le Pré Vert » à la Commune englobe l'enrobé, le déneigement, l'éclairage public ainsi-que le compartiment à ordures ménagères.*
- *Aucun véhicule ne devra stationner sur la voirie et sur l'aire de retournement les jours de neige afin que le déneigement puisse être effectué.*
- *Les frais notariés relatifs à cette cession seront à la charge des propriétaires du lotissement.*

COMMUNE DE SAINT-HONORE (Isère)

Réunion du Conseil Municipal du 05 décembre 2017

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'acquérir lesdites parcelles afin de les classer en voirie communale ainsi que l'ensemble des réseaux et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives concernant cette cession.

10 VOIX POUR

(Romuald CIOT, propriétaire au lotissement Le Pré Vert n'a pas souhaité participer au vote)

DIVERS

- **JUDO CLUB LA MURE** : Nicole DELPUECH donne lecture de la lettre de remerciements du Judo Club de La Mure pour l'attribution de la subvention 2017 de la Commune de Saint-Honoré.
- **FOYER POUR TOUS LA MOTTE D'AVEILLANS** : Le Foyer pour Tous tient à remercier la Municipalité pour la location à titre gracieux de la salle polyvalente « Charles PONCET » le 11 novembre dernier pour l'organisation d'un concours de belote.
Madame le Maire précise aux élus que la situation de cette association s'est sensiblement améliorée et que onze familles de la Commune (soit 5.02 % des adhérents) ont choisi de renouveler leur confiance au Foyer Pour Tous. Afin de maintenir une situation financière stabilisée qui permettra de pérenniser l'Association, une nouvelle demande de subvention sera adressée en 2018 à la Commune de Saint-Honoré.
- **SITE INTERNET** : La parole est donnée à Pascal BARET et Anne-Marie FAUVEL pour présenter aux élus le site internet de la Commune accessible depuis cet été (www.saint-honore-mairie.fr). Anne-Marie FAUVEL précise que ce site a besoin d'informations régulières pour vivre et demande aux élus de collaborer en donnant des informations, des photos...
Le secrétariat de Mairie aura à charge de faire paraître les convocations de Conseil Municipal ainsi que tous les documents liés à la vie périscolaire (inscriptions cantine, garderie, menus...). De plus, la secrétaire devra mettre à jour tous les documents administratifs relatifs à la vie communale (urbanisme, état-civil...).
Le compte-rendu de chaque séance de Conseil Municipal sera mis en ligne par la personne chargée de sa rédaction.
Il est proposé que soient publiés sur le site internet les marchés publics, le règlement du PLU ainsi que les RPQS (Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Alimentation en Eau Potable et du Service Public d'Assainissement Non Collectif).
Anne-Marie FAUVEL et Pascal BARET demandent à ce qu'un tableau soit établi récapitulant les différentes tâches de chacun.

Le Conseil Municipal félicite les élus de la commission chargée du bon fonctionnement du SITE et en particulier Anne-Marie FAUVEL et Pascal BARET pour leur investissement.

LA SEANCE EST LEVEE

A

22 H 10